

**COMPTE RENDU SOMMAIRE**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 2 FÉVRIER 2021**

Affiché conformément à l'article L.2121-25 du CGCT.

L'An deux mille vingt et un, le deux février, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 27/01/2021, s'est réuni à 20h00 à la mairie, sous la présidence de Monsieur LANDAIS Bernard, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : MM. LANDAIS Bernard, BONNEAU-NICOLAU MASO Pierre, GABORIEAU Émilie, JAULIN Gilles, JOUIN Marie-Claire, CADOUDAL Jean-Pierre, MARTIN Franck, PHELIPPEAU Annie, GODIN Jacky, MARREL Yannick, CARTERON Nadège, VANDENBUSSCHE Sandra, MORIN Natacha, RENARD Leslie, BOUFFLERS Jean-François, FARDIN Myriam, MUSTIERE Christelle.

Absents excusés : M. THOMAS Julien, M BRECHOTTEAU Anthony.

Pouvoirs : M. THOMAS Julien à Mme GABORIEAU Émilie,  
M. BRECHOTTEAU Anthony à Mme CARTERON Nadège.

Secrétaire de séance : M. CADOUDAL Jean-Pierre.

**ORDRE DU JOUR** :

**Le Conseil Municipal :**

➤ **AUTORISE**, à l'unanimité, l'ouverture des crédits budgétaires pour les opérations d'investissements 2021 dans la limite des crédits autorisés, et ce avant le vote du budget primitif 2021.

➤ **AUTORISE**, à l'unanimité, Monsieur le Maire à renouveler les contrats des logiciels Berger Levrault du service administratif et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document en lien avec ce dossier.

➤ **DÉCIDE**, par 17 voix pour, d'attribuer une dotation forfaitaire par élève de l'école privée, pour les trois années scolaires qui suivent, ainsi :

Année scolaire 2020/2021 = 729 € par élève

Année scolaire 2021/2022 = 729 € par élève

Année scolaire 2022/2023 = 729 € par élève.

**DÉCLARE** que la participation annuelle, sera versée en trois fois chaque année, conformément au contrat d'association indiqué ci-dessus, soit le 1<sup>er</sup> janvier, le 1<sup>er</sup> avril et le 1<sup>er</sup> juillet et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document en lien avec ce dossier.

(Pour ce vote étaient sorties 2 conseillères municipales, l'une étant présidente de l'OGEC et ne pouvant donc pas participer au vote et l'autre répondant au téléphone pour raison personnelle).

➤ **VALIDE**, à l'unanimité, le tableau de réactualisation du plan de financement prévisionnel présenté par Monsieur le Maire concernant le projet de réhabilitation du bâtiment du parc Waldeck Rousseau.

➤ **VALIDE**, à l'unanimité, le tableau de réactualisation du plan de financement prévisionnel présenté par Monsieur le Maire concernant le projet de réhabilitation de la toiture du bar et des vestiaires de la salle omnisports.

➤ **RETIENT**, à l'unanimité, le devis de la société Aménagement Ingénierie VRD située à Fontenay-le-Comte présenté pour la Maîtrise d'Œuvre des travaux de voiries communales du groupement de commande pour l'année 2021 et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document en lien avec ce dossier.

➤ **RETIENT**, à l'unanimité, le devis présenté par Monsieur le Maire concernant l'achat d'un véhicule pour les agents du service technique. Il s'agit d'un Renault Kangoo, 140 000.00 Kms, année 2013 d'une valeur de 7 800.00 € TTC et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document en lien avec ce dossier.

➤ RETIENT, à l'unanimité, le devis présenté par Monsieur le Maire concernant le renouvellement du matériel de téléphonie du service administratif de la Mairie. Il s'agit de la société Expertise Télécoms située à Aytré et AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document en lien avec ce dossier.

➤ ACCEPTE, à l'unanimité, une modification de poste d'un agent administratif territorial employé à temps non complet 28/35<sup>ème</sup> et AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document en lien avec ce dossier.

➤ AUTORISE, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer la convention tripartite (CCSVL, Géovendée et la commune) de coopération pour la publication de données ouvertes.

● DIA/DPU présentées : 001/2021 18 chemin de Neuf Pieds.

➤ Prochaine réunion du Conseil Municipal le mardi 02 mars 2021 à 20h00.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h40.

Affiché le 04/02/2021.

Le Maire,  
Bernard LANDAIS.

